



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

circulation urbaine

Question écrite n° 122910

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les revendications d'associations d'utilisateurs du roller. En effet, cette discipline tend à se développer en milieu urbain depuis plusieurs années et touche à présent l'ensemble des grandes villes. Aujourd'hui, cette pratique correspond à une évolution des modes de déplacement urbain chez un grand nombre de nos concitoyens. Sa philosophie se veut respectueuse de l'environnement et ne pose pas de difficulté de stationnement, elle est silencieuse, compatible avec l'utilisation des transports en commun et lorsqu'elle est pratiquée dans des conditions normales de sécurité, elle est un excellent moyen de se maintenir en bonne santé physique. D'après ces associations, son statut juridique actuel (assimilé par le code de la route à un piéton) ne permet pas un épanouissement maximal de ce mode de déplacement et restreint considérablement le développement de cette activité. Aussi préconisent-elles l'adoption d'un statut hybride permettant aux patineurs d'emprunter en fonction des circonstances et de la vitesse, soit la route, soit la chaussée au même titre que les vélos. C'est d'ailleurs ce que préconise un « livre blanc » publié en 2001 réalisé avec la participation du CERTU. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ces propositions afin de concilier la sécurité routière et la pratique de cette activité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122910

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4241